



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 081-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.94

Déposée le : 17.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 673/2022 du 22 juin 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

À quand une piste cyclable entre Worblaufen et la gare de Zollikofen ?

Chaque jour, environ 20 000 véhicules circulent sur la Bernstrasse à Zollikofen. Selon le plan sectoriel, cette route est un itinéraire prioritaire pour les vélos. Pour les cyclistes se rendant en ville, il n'existe pas de piste cyclable distincte à partir d'Unterzollikofen, bien que la densité du trafic soit importante et la vitesse limitée à 50 km/h. La chaussée est étroite et les manœuvres de dépassement rapides qui y sont effectuées sont dangereuses. Entre Unterzollikofen et la gare de Zollikofen, il n'y a pas de piste cyclable, ni d'un côté ni de l'autre. Or, nombre de personnes qui font le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail (y compris celles en provenance de Münchenbuchsee et Schönbühl) se déplaceraient à vélo si les conditions de circulation étaient plus sûres, car à partir de Worblaufen, elles sont idéales pour les cyclistes. Les enfants de Zollikofen empruntent également cette route pour aller à l'école, ce qui est particulièrement dangereux. Il est évident que la qualité du réseau est insuffisante sur cette portion de route.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi cette route ne figure-t-elle pas dans l'annexe 1.1 du plan sectoriel pour le trafic cycliste ?
2. Quelles sont les mesures réalisables à court terme qui permettraient de protéger les cyclistes sur cette route ?
3. Est-il envisageable de limiter la vitesse à 30 km/h afin d'améliorer la sécurité le plus rapidement possible, plutôt que d'entreprendre des travaux compliqués ?
4. Où en est la planification de la mise en œuvre du tronçon compris entre Worblaufen et la gare de Zollikofen ?

5. Quelles idées/mesures sont actuellement jugées prioritaires ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis de l'auteure de l'interpellation quant à la situation insatisfaisante pour les cyclistes sur le tronçon de route entre Worblaufen et la gare de Zollikofen. Une optimisation de la liaison cyclable améliorerait la sécurité des cyclistes et aurait une influence positive en délestant les transports publics et le trafic routier. Le trafic journalier sur la route cantonale (Bernstrasse) entre Worblaufen et la gare de Zollikofen est de l'ordre de 16 000 véhicules.

Dans le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste, le tronçon est représenté comme corridor ayant été défini pour l'évaluation d'itinéraires prioritaires. Cela signifie qu'il faut évaluer dans le cadre d'une étude les mesures nécessaires à la réalisation d'un itinéraire cyclable d'un standard plus élevé et d'en démontrer la faisabilité et la proportionnalité. La Conférence régionale de Berne-Mittelland (CRT BM) a examiné dans le cadre d'une étude une liaison cyclable alternative évitant la Bernstrasse pour le tronçon allant de la gare de Steinibach à la gare de Zollikofen. Conclusions de cette étude : une liaison cyclable en direction de la gare de Zollikofen via les routes communales Hübeliweg et Schlösslistrasse représenterait la variante la plus réaliste. La mise en œuvre de cette solution est du ressort de la commune de Zollikofen (cf. réponses aux points 3 et 4).

Sur le tronçon entre Worblaufen et Unterzollikofen, l'espace disponible est très limité. La route cantonale est située entre les rangées de maison contiguës et la ligne RBS ; les trottoirs sont en outre très étroits. La chaussée comprend une bande cyclable en direction de Zollikofen, mais un tel marquage n'a malheureusement pas pu être réalisé dans la direction opposée en raison de l'étroitesse de la chaussée.

Le tronçon de route entre Unterzollikofen et la gare de Zollikofen a été réaménagé entre 1991 et 1996. Une bande cyclable a été aménagée en direction de la gare, la route montant légèrement à cet endroit. La chaussée étant plus étroite dans la direction opposée, il n'a pas été possible d'aménager une bande cyclable. Un nouvel aménagement routier permettant d'augmenter la sécurité pourra être envisagé lors de la prochaine réfection de la traversée de la localité.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différentes questions :

1. Les planifications des réseaux cyclables régionaux ne mentionnant pas de mesure à prendre, aucune lacune du réseau n'a été consignée dans le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste. Ce dernier ne prend en compte que les lacunes qui empêchent sérieusement l'utilisation du vélo, ce qui n'est pas le cas pour le tronçon Unterzollikofen–gare de Zollikofen.
2. Avec l'aménagement d'une bande cyclable unilatérale, une mesure simple a été mise en œuvre pour faciliter le déplacement des cyclistes dans une direction. Comme mentionné plus haut, des mesures supplémentaires sur la Bernstrasse ne sont pas réalisables à court terme. L'instauration d'une zone 30 n'est pas envisageable dans un avenir proche au vu des prescriptions légales (cf. point 3).
3. La mise en place d'une limitation de la vitesse à 30 km/h a un effet positif avéré en matière de sécurité routière pour l'ensemble des usagères et usagers de la route. Pour la création d'une zone 30, la commune doit faire la demande, sur la base d'une expertise. Le Conseil-exécutif est disposé à aborder la question avec la commune de Zollikofen.

4. et 5.

L'étude de la CR BM est bientôt terminée. Sur les routes communales Hübeliweg et Schösslistrasse, la mise en œuvre de mesures incombe à la commune de Zollikofen. Selon les informations actuelles, un calendrier de réalisation n'est pas encore fixé. Dans sa réponse à la motion 081-2022, le Conseil-exécutif s'est dit prêt à donner au canton la responsabilité de la coordination pour la mise en œuvre de mesures ayant trait aux couloirs d'itinéraires cyclables. Le canton définira également avec la CR BM et les communes les priorités pour la réalisation desdites mesures, dont celles concernant le tronçon mentionné. L'OPC a déjà entamé des démarches dans ce sens. La priorisation se fera en tenant compte du plan d'investissement cantonal et du cofinancement de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération.

Destinataire

– Grand Conseil